

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 06 février 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 11 Absents : 6 Pouvoirs : 3 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CIAS-11/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 31 janvier 2019</p> <p>Présents : Mesdames Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Carine LAVAL, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT ; Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Marc COUZON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL.</p> <p>Absents excusés : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON (pouvoir à AG CHATAGNAT) Céline FILET, Martine FONTE (pouvoir à MC FIGUET), Marie-Antoinette SIMON (pouvoir à M COUZON), Monsieur Jean VIOLLET.</p> <p>M Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES – Subvention ADMR de Frangy 2019

Monsieur le Vice-Président rappelle que suite à une convention signée en partenariat avec le Département et différentes Collectivités Locales, chaque année le CIAS verse une subvention de fonctionnement à l'ADMR, antenne de Frangy, équivalente à 3,15€ par habitant de l'ancien canton de Frangy.

Aussi, la subvention allouée en 2019 s'élèvera à : 9 715 habitants x 3,15€ = 30 602,25€

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer une somme de 30 602,25€ à l'ADMR de Frangy,
CONFIRME que ces crédits sont inscrits au budget principal 2019, compte 6574,
CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Par délégation du Président,
André Gilles CHATAGNAT


